

Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

DELIBERATION N° 2026-006

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 janvier à 18h30, le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 16 janvier 2026, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : Stéphane SAUVEBOIS, Maire,
Stéphanie DEBOUT, Laurent CAIOLO SERRA, Adjoints,
Michel MARTIN, maire délégué de Venosc, Philippe PRIMATESTA, maire délégué de Mont de Lans,
Jean-Noël CHALVIN, Brigitte MANIN, Florence BEL, Virginie DUMONT, Louise TEXIER
LELONG, Etienne DRUMAIN, Agnès ARGENTIER, Cécile NEYRAUD, conseillers municipaux.
Absents : Xavier SILLON, Jocelyne MARTIN, Estelle FAURE, Mélanie FIAT, Romain CHARREL,
Simon LAVAUD.

Pouvoirs : Eric HAZAK donne pouvoir à Jean-Noël CHALVIN
Delphine VAZEUX donne pouvoir à Stéphane SAUVEBOIS
Angélique AGUILAR donne pouvoir à Louise TEXIER LELONG
Stéphane GALLAND donne pouvoir à Cécile NEYRAUD

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du conseil : Florence BEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

FINANCES LOCALES – 7.1.2 – Autres documents budgétaires

OBJET : Budget annexe parkings - Décision Modificative n°1 - exercice 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-1 à L.1616-20 et L2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ;
VU la délibération n° 2024-256 portant vote du budget primitif 2025 du budget annexe parkings ;
VU la délibération n° 2025-072 portant vote du budget supplémentaire 2025 du budget annexe parkings ;
VU l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2024 ;
VU le projet de décision modificative n° 1 de l'exercice 2025 annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget annexe parkings pour l'exercice 2025.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'effectuer les ajustements budgétaires présentés ci-dessous dans le cadre de la décision modificative n°1 du budget annexe parkings 2025.

Ces ajustements font suite à une remontée d'information de la part du Service de Gestion Comptable de La Mure et permettent de régulariser des écritures comptables sur l'exercice 2025.

Il est rappelé que le budget principal est voté au niveau des chapitres budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement, avec en investissement des votes par « opérations d'équipement » assimilables à des votes par chapitres.

COMMUNE LES DEUX ALPES		DM n°1 2025
Code INSEE	PARKINGS	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

BUDGET ANNEXE PARKING - DECISION MODIFICATIVE N° 1

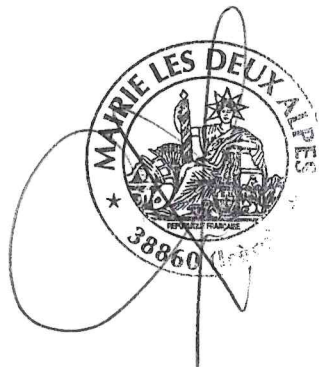
Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6228 : Divers	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	46 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	46 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66112 : Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00 €	96 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	96 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	96 500,00 €	96 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec l'abstention d'Agnès ARGENTIER :

- **APPROUVE** les ajustements budgétaires de la décision modificative n° 1 du budget annexe Parkings de l'exercice 2025 tels que présentés en séance ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Florence BEL, Secrétaire de séance



Pour extrait conforme,
Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS